



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 47501

Texte de la question

Chaque scrutin electoral donne lieu a un taux d'abstention bien naturel. Ce dernier est toutefois particulierement eleve lors d'elections prud'homales. Partant de ce constat, Mme Therese Aillaud demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales s'il envisage de prendre des dispositions de nature a faciliter et a simplifier les modalites de vote par correspondance pour le type specifique d'elections dont le deroulement se trouve entrave par la necessite pour les salaries de s'absenter de leur lieu de travail et auxquelles ne peuvent participer les absents pour raisons de conge ou de maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Aillaud Thérèse](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47501

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354